



Calcul du Quotient Familial Rentrée 2025 / 2026

Madame, Monsieur,

Merci de bien vouloir venir faire calculer votre quotient familial en mairie aux dates ci-dessous avec les pièces suivantes :

- Votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024,
- Votre livret de famille,
- Justificatifs de vos prestations CAF (attestation de paiement).

Les jours où vous pouvez venir déposer votre dossier sont les suivants :

- Du **Mardi 15 Juillet 2025** au **Mardi 9 Septembre**.

Calcul du Quotient :

$$((\text{Revenu fiscal de référence} / 12) + \text{CAF}) / \text{Nombre de parts imposables}$$

Sans démarche de votre part à ce sujet **avant le 10 septembre prochain**, le **tarif maximum** vous sera appliqué.

Le Maire,
Michel COLLET

